



Fédération des collectionneurs pour la sauvegarde du
Patrimoine et la préservation des Véhicules, équipements ou Armes historiques

Monsieur Sébastien LECORNU
Ministre des Armées
Ministère des Armées 1
4, rue Saint Dominique
75700 PARIS – SP 07

La Tour du Pin le 9 septembre 2022

Lettre suivie n° 1K 027 812 8929 2

Monsieur le Ministre,

La F.P.V.A. œuvre depuis plus de 15 ans pour défendre les intérêts des collectionneurs et reconstitueurs du patrimoine d'origine militaire auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et des médias, notamment, en facilitant le maintien du lien Armée-Nation et le devoir de mémoire en faveur des anciens combattants et des victimes de guerre.

C'est ainsi qu'en sa qualité de Fédération des Collectionneurs du Patrimoine Militaire, la F.P.V.A. a notamment obtenu :

- ▶ la possibilité de neutraliser les systèmes d'armes et armes embarqués des matériels de guerre (arrêté du 12 mai 2006) ;
- ▶ le déclassé en détention libre des matériels de guerre antérieurs au 1^{er} janvier 1946 régulièrement neutralisés (loi n°2012-304 du 6 mars 2012 et décret n°2013-700 du 30 juillet 2013)
- ▶ la création de la liste complémentaire des matériels de guerre postérieurs au 1^{er} janvier 1946 comportant 24 blindés en détention libre (Arrêté du 27 octobre 2014) ;
- ▶ sa nomination sur la liste des organismes habilités à délivrer l'attestation permettant de demander la carte de collectionneur auprès de la préfecture (Décision du 28 janvier 2019) ;

Forte de son action positive en faveur de la préservation du patrimoine et de la transmission de la mémoire aux générations futures, aujourd'hui largement admise, **la FPVA souhaiterait vous demander de procéder à l'élargissement de la liste complémentaire à de nouveaux véhicules de guerre postérieurs au 1^{er} janvier 1946, ainsi qu'à certains canons et aéronefs régulièrement neutralisés.**

Vous trouverez au dos de ce présent courrier, une liste de matériels susceptibles d'être ajoutée à ladite liste complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la FPVA
Jean-Jacques BUIGNE

F.P.V.A adresse de correspondance : Jean-Jacques BUIGNÉ - BP 124 – 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901. Enregistrée S/Préfecture de la Tour du Pin (Isère) n° W911000466.

JO du 17/12/16 annonce n° 00797 - Siège social : F.P.V.A. 8 rue du Portail de ville, 38110 LA TOUR DU PIN - jibuigne@patrimoine-militaire.org – 09 52 23 48 27

Ajouts de matériels à la liste complémentaire des matériels de guerre postérieurs au 1^{er} janvier 1946 éligibles à la collection

Il pourrait être envisagé d'ajouter sur la liste complémentaire, les matériels terrestres suivants :

Matériel américain/Israélien :

- Tank M50 et M51 Super Sherman : 300 produits ;

Matériel autrichien :

- Schutzenpanzer Saurer Steyr 4F4FA G1 et G2 (1961) : 445 produits (Véhicule blindé de transport de troupes – toutes versions) ;

Matériel Tchèque :

- Véhicule blindé de transport de troupes OT-62 (1962) : 600 produits :

Matériel Russe :

- Véhicule blindé de transport de troupes BTR 152 (1950) : 4923 produits ;

Matériel français :

- AMX 13 VCI (transport de troupes) et VCB (sanitaire) : 3000 produits ;
- AMX-13 VCG (génie) ;
- AMX-13 PDP (poseur de pont) ;
- AMX-13 D (dépannage) ;
- AMX-105 A et B (obusier automoteur) : 429 produits ;
- AMX-13 155mm AM F3 (obusier automoteur) : 621 produits ;
- AMX-13 DCA (anti-aérien) : 70 produits ;
- AMX-13 /FL-10 75 mm ;
- Scooter Vespa TAP Mle 56 et 59 lance-roquettes : 600 produits ;
- Jeep Hotchkiss M201 canon 75, 106 et versions armées ;

Il pourrait être envisagé d'inscrire une première série d'aéronefs sur la liste complémentaire, comme suit :

- les aéronefs Lavotchkin La-9 / La-11 Fang de 1946 ;
- l'Ikarus S-49 de 1946 ;
- l'Avia S.199 de 1947 ;
- le Fiat G.59 de 1949 ;
- le North American T28 Trojan de 1949 ;
- le De Havilland D.H.100 Vampire de 1946 ;
- le Lockheed T-33 Silver Star de 1948 ;
- le Dassault Ouragan de 1949 ;
- le SO-4050 Vautour de 1952 ;
- le MS 760 Paris de 1959 ;
- le Nord Atlas 2501 de 1949 ;
- l'hélicoptère SNCASO SO-1221 Djinn ;
- l'hélicoptère SNCASE Alouette II ;
- les hélicoptères Sikorsky H-5 et H-19 S-55 Chickasaw ;

Il pourrait être envisagé d'ajouter sur la liste complémentaire, les canons suivants :

- Obusier de 105 mm TF 50 modèle 1950 et 1963 ;
- Obusier de 155 mm BF 50 modèle 1950 ;
- Canon sans recul SR 106 M40 et affut M79 de 1953 ;